

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 3 NOVEMBRE 2020 à 18h30	Page 1 / 2

L'an deux mil vingt, le trois novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil Communautaire, après affichage et convocation légale en date du 27 octobre 2020, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. GODOY Maire
M. LALOUILLE – Mme BERTAULT – M. PELOYE – Adjoints au Maire
Mmes BERGMANN – DEPAIX – MM. FREJOUX – WERKMEISTER – Mme POUPARD – M. MARTIN –
Mme MAUGUIN – MM. AVICE – CHARRIER – SORAIS – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Mme HENRY à M. GODOY

ABSENT EXCUSÉ

M. DESBLACHES

ABSENTES

Mme LOIRAT
Mme AUROUX
Mme LABEYRIE

Secrétaire de séance : Chantal POUPARD

Procès-verbal du 19/10/2020 : Approbation à l'unanimité

Décisions prises depuis le dernier conseil :

- 2020.10.22/55 : Contrat d'acquisition d'un copieur pour le service technique auprès de la société BMS pour un montant de 4.250,00 € H.T.
- 2020.10.27/56 : Contrat de maintenance des aires de jeux sur la commune d'Avoine avec la société SITE EQUIP pour un montant de 7.938,00 € H.T.

Monsieur GODOY aborde l'ordre du jour :

- **Finances**
 - **Décision modificative**

Intervenant : Hugues PELOYE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 03/02/2020 relative à l'adoption du Budget Primitif 2020,
Considérant qu'il y a lieu d'ajuster les crédits ouverts au budget 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter la décision modificative n°1 présentée et détaillée comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

- D'autoriser l'ajustement des crédits en dépenses :

Comptes	Libellés	Montants	Motifs
020	Dépenses Imprévues	- 135 000 €	Acquisition d'un ensemble immobilier rue Jean Brémard
2111	Terrains nus	+ 10 000 €	
2115	Terrains Bâtis	+ 125 000 €	
2313 Opération 10	Travaux Mairie	- 180 000 €	Acquisition d'une balayeuse pour les services techniques
21571	Matériel roulant	+ 180 000 €	

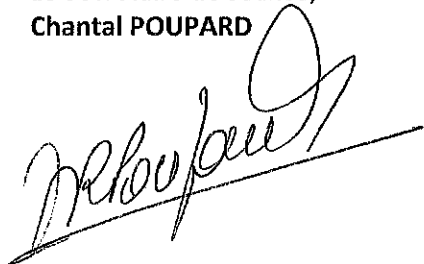
Approbation à l'unanimité

- **Questions Diverses**

Monsieur CHARRIER souhaite savoir comment se déroulera la cérémonie du 11 Novembre
Monsieur GODOY lui précise qu'il y aura un dépôt de gerbes au monument aux morts mais que la cérémonie sera limitée à 6 personnes, et ce dans le respect des règles en vigueur compte tenu de la crise sanitaire. Il n'y aura donc pas de public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Chantal POUPARD



Le Maire,
Didier GODOY

